 <p>Commune de Tournon (Savoie)</p>	<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ LE VENDREDI 31 JANVIER 2025 A 19H30</p>
--	---

DATE DE CONVOCATION : 16/01/2025

DATE D’AFFICHAGE : 16/01/2025

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GIANNINA Gisèle, CHATELAIN Eric, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel, MURAZ-DULAURIER Gilles

Absents : DRAGNEA Cindy

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Christelle RIMBOUD est élue secrétaire de séance.

## **DELIBERATION N°2025/02** **CESSION DE PARCELLES DANS LE CADRE** **DE LA RÉTROCESSION DE LA VOIERIE ROUTE DU COL**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l’aménagement de la traversée du village avec notamment la réalisation de trottoirs, les consorts GUEBEY et MARTIN étaient toujours propriétaire de la parcelle numérotée section A 1559 pour 23 centiares sur le plan de division. Il convient donc de régulariser l’emprise de cette voie communale.

Il convient de préciser que cet accord intervient à titre gratuit.

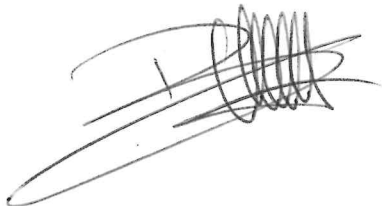
Madame le Maire souligne que la division et la numérotation du terrain sus-énoncé a été confié au cabinet MESUR’ALPES et qu’un document d’arpentage a été établi le 7/10/2014.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **APPROUVE** l’acquisition à titre gratuit de la parcelle section A 1559 pour 23 centiares en vue de la régularisation d’emprise de la voie communale « Route du Col »,
- ✓ **CONFIRME** que cet accord sera régularisé par acte notarié rédigé et reçu par Maître Christelle Masson-Office notarial - d’Ugine Val d’Arly, aux frais de la commune,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation foncière de cet accord et à représenter la Commune dans la procédure,

✓ **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

Le Maire,  
**Sandrine BERTHET**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Berthet', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance  
**Christelle RIMBOUD**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Rimboud', written over a horizontal line.

*Transmis au contrôle de légalité*  
*Le - 3 FEV. 2025*

*Publié le - 3 FEV. 2025*